|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 29e  | 4e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 1er mai 1973 | M. François Cloutier | Ministre de l’Éducation | PLQ |

**M. Cloutier :** Je vous remercie, M. le Président. L'habitude veut qu'au commencement de ta discussion des crédits d'un ministère, le titulaire fasse un certain nombre de remarques générales.

Je vais donc m'y conformer et tenter, le plus brièvement possible de donner une idée des activités du ministère de l'Éducation pour l'année qui vient de s'écouler ainsi qu'une prospective pour l'année à venir.

Je suis très heureux de retrouver ici ceux qui ont suivi régulièrement, depuis trois ans, les travaux de cette commission. Leur collaboration a certainement permis de donner à ces discussions de crédits une tenue non seulement remarquée et remarquable mais également permis d'en arriver à des réflexions qui n'ont pas été sans avoir une influence sur l'orientation même du ministère.

En effet, je ne considère pas la discussion des crédits comme une corvée. Je ne considère pas la discussion des crédits comme une lutte à finir entre les partis de l'Opposition. Je considère que la discussion des crédits est une occasion non seulement de poser des questions sur la gestion d'un ministère, non seulement de s'interroger sur les aspects financiers mais également de se demander quel doit être l'avenir. Et dans notre système démocratique, il me paraît parfaitement souhaitable que les partis de l'Opposition puissent également se faire entendre.

L'année dernière particulièrement, les échanges d'opinions, la confrontation des points de vue m'ont permis, quant à moi, de prendre conscience d'un certain nombre de difficultés, d'un certain nombre de malaises auxquels, dans la mesure de mes moyens, dans la mesure de ma juridiction, j'ai tenté d'apporter certaines solutions.

Je souhaite donc - et je n'en doute pas que ce même ton se retrouve tout au cours de la discussion de cette année.

L'année dernière, les crédits ont été étudiés en fonction de chaque unité administrative. Cette année, la présentation technique du budget étant différente, ils seront étudiés selon les 22 programmes de la mission éducative et culturelle et un programme de la mission économique du gouvernement. Je crois qu'il est important de souligner ce fait, non seulement parce que le ministère de l'Éducation a fait un effort particulier, au cours de cette année, pour s'adapter au système PPB mais également parce que nous pouvons rencontrer certaines difficultés d'adaptation, en cours de route, à cause précisément de ces changements.

Je voudrais, avant d'aborder le fond même de mon court exposé, rappeler brièvement les préoccupations dont j'ai fait état l'année dernière et les suites qui y ont été données. L'année dernière, comme je venais à peine de prendre la direction du ministère, je m'étais contenté, ne sentant pas qu'il était indiqué de faire un bilan dont je n'avais de toute façon aucun crédit, d'identifier certains secteurs prioritaires.

Le premier de ces secteurs concernait l'humanisation de l'enseignement et de l'école. Le deuxième de ces secteurs, la langue d'enseignement. Le troisième, la restructuration scolaire de l'île de Montréal.

J'avais également formulé le souhait de tenter d'établir un dialogue de plus en plus précis, de plus en plus intense avec les enseignants. Je crois qu'il est peut-être utile de revenir sur chacun de ces secteurs et de tenter de mesurer ce qui a été accompli.

Quant à la restructuration scolaire de l’île de Montréal - vous me permettrez de commencer dans le sens inverse de l'énumération que je viens de faire - je pense qu'un pas important a été fait en ce sens. La Loi pour favoriser le développement scolaire dans l’île de Montréal a été sanctionnée le 21 décembre 1972.

Le Conseil scolaire de l’île de Montréal, créé en vertu de cette même loi, conduit activement ses travaux. Les élections scolaires seront tenues sur l’île de Montréal en juin prochain.

Comme je n'ai pas l'intention de faire l'apologie de ces mesures, mais uniquement de présenter une espèce de bilan, je m'arrête là.

Quant à la langue d'enseignement, tout récemment, un plan de développement a été présenté. Il ne s'agissait pas d'une législation, mais de tout un ensemble de mesures administratives qui portaient sur l'amélioration du français, langue maternelle, sur l'enseignement du français, langue seconde, sur l'enseignement de l'anglais, langue seconde, ainsi que sur un certain nombre de mesures d'accueil destinées à une clientèle particulière dans le secteur scolaire, c'est-à-dire les enfants d'immigrants.

Ce plan d'enseignement des langues a été un plan extrêmement travaillé - et non improvisé comme un éditorialiste mal informé l'a prétendu - qui a fait l'objet d'innombrables études, recherches et rencontres au niveau du ministère de l'Éducation.

Ce plan qui est extrêmement complexe dans son application puisqu'il met en jeu non seulement le ministère mais également toutes les instances décentralisées à tous les niveaux - aux niveaux élémentaire, secondaire, collégial, celui-ci peut-être moins mais très certainement, à cause de la formation des martres, au niveau universitaire - a pu être annoncé et se verra consacrer une somme de près de $100 millions sur une période de quelques années.

Quant au troisième secteur, l'humanisation de l'enseignement à l'école, là encore, bien qu'il s'agisse, contrairement aux deux autres démarches, d'un programme qui n'est pas limité dans le temps mais qui continuera tant qu'il y aura des activités d'éducation, certains gestes concrets ont été posés, en particulier par la promulgation du règlement numéro 7 qui a été modifié de manière à en favoriser l'application et également par le fait qu'une mission, la mission numéro 7, a été mise sur pied pour apporter l'information aux intéressés. Je cite également, uniquement pour mémoire, la création des comités d'école et des comités de parents, qui s'est faite au cours de l'année dans le cadre de la loi 27.

Quant à l'autre point que j'ai rapidement cité, le dialogue avec les enseignants, je crois qu'il faut bien admettre qu'il n'y a pas eu de changement majeur et sans doute ne pouvait-il pas y en avoir. C'est une préoccupation que je conserve et je crois qu'elle devra certainement influer sur les orientations à venir du ministère de l'Éducation. Je me contenterai uniquement de citer une importante rencontre qui a eu lieu avec les cadres du ministère, le 10 avril 1973, rencontre au cours de laquelle j'ai indiqué clairement à tous les fonctionnaires l'importance pour chacun d'eux de faire un effort dans ses relations avec sa clientèle, au sens large, et en rapport avec les communications du ministère.

La préoccupation qui doit maintenant guider le ministère ne peut être comprise que dans une certaine continuité. La première phase du renouveau scolaire au Québec, sur laquelle je n'ai pas l'intention de revenir et que j'ai abondamment traitée dans un discours, le discours appelé discours de la rentrée, a été caractérisée par la mise en place de structures qui étaient nécessaires pour rejoindre l'objectif central de la réforme entreprise, en gros de la démocratisation de l'enseignement. Il y a eu la mise en place de commissions scolaires régionales, la création du réseau collégial, la formation d'une infrastructure plus étoffée pour l'enseignement supérieur en particulier, pour la création de l'Université du Québec.

Ce ne sont là que quelques exemples. Cet effort colossal - et je dis bien colossal - non seulement en termes de ressources humaines, mais également en termes de ressources financières, a certainement aiguillé la société québécoise sur la voie du progrès.

Je crois que nous abordons une nouvelle phase de l'évolution de l'éducation et cette phase devrait être marquée par la qualité de l'éducation et sa signification pour notre collectivité. Je crois qu'il faudra - et ceci n'est pas un programme à court terme - en venir à modifier les modes de gestion, les modes administratifs, les responsabilités, de manière à en arriver à une souplesse qui me paraît de plus en plus nécessaire en rapport avec une évolution rapide dictée par les besoins mêmes de notre société.

Ceci signifie, en termes plus simples, qu'il faudrait, comme je l'ai d'ailleurs laissé entendre lors de ma présentation de l'année dernière, insister de plus en plus sur la décentralisation. Lors du débat qui avait été suscité par le Ralliement créditiste il y a quelques mois, j'avais fait un certain nombre de remarques sur lesquelles vous me permettrez de revenir, et je prendrai même la liberté de me citer.

En effet, ces remarques qui avaient été suscitées par d'excellents commentaires, en particulier ceux du député de Chicoutimi et également ceux du député de Saint-Jacques, rejoignaient à bien des points de vue leurs orientations. C'est ainsi que j'ai été amené à dire qu'il fallait donner une importance fondamentale aux objectifs mêmes de l'éducation, et je disais à ce moment-là: "C'est toujours à partir des objectifs que l'on doit juger du fonctionnement d'un système quel qu'il soit. Il est exact qu'il convient de revoir les objectifs de l'éducation et d'y réfléchir. Ces objectifs ont été définis il y a dix ans, dans un contexte différent, dans un contexte qui ne pouvait même pas être comparable à celui d'aujourd'hui. Par conséquent il me paraît fondamental qu'on s'y attache. C'est exactement ce que j'ai tenté de faire depuis que j'ai l'honneur de diriger le ministère de l'Éducation. Cette réflexion est en cours et je crois que déjà certaines orientations commencent à se manifester. "

Je voudrais donc donner quelques exemples qui témoignent de cet effort de réflexion, lequel ne sera pas isolé dans le temps et devra certainement se poursuivre encore pendant un an ou deux. Ainsi en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et secondaire, à la suite de travaux de consultations poursuivis depuis plus d'un an, le ministère est en train de mettre au point certains documents explicitant la nature de l'école élémentaire et les objectifs de l'école secondaire.

En mars dernier - deuxième exemple - j'ai chargé le Conseil supérieur de l'éducation de faire une vaste étude sur l'enseignement collégial, étude portant sur les résultats obtenus jusqu'ici dans le domaine de l'enseignement collégial, sur les problèmes qu'il suscite, sur les orientations à retenir pour en assurer le développement ultérieur.

Vous conviendrez avec moi qu'il serait pour le moins maladroit de vouloir apporter des changements à un système aussi complexe et aussi coûteux, disons-le, sans véritablement avoir une vue d'ensemble. J'ai jugé que plutôt que de créer une commission royale d'enquête, plutôt que de convoquer des commissions parlementaires où un débat politique aurait pu s'engager, il valait mieux confier à une autorité, dont l'importance n'est plus contestée si jamais elle l'a été, le soin d'aller jusqu'au fond des choses et de faire certaines recommandations.

De plus, le Conseil des universités, toujours dans l'optique de cette vaste réflexion, vient de me remettre un très important document sur l'évolution de l'enseignement supérieur au Québec durant la décennie 1970. J'aurai, d'ici une semaine ou deux, aussitôt que les crédits seront terminés, une rencontre avec le Conseil supérieur des universités - qui sera suivie d'autres rencontres s'il le faut - au cours de laquelle nous explorerons ensemble les recommandations qui doivent être retenues, celles qui peuvent recevoir une application immédiatement ou celles qui doivent être mises de côté. Il ne faut pas oublier qu'il appartient à des organismes comme le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil des universités de proposer certaines réflexions et même d'être à l'avant-garde des administrateurs, mais il appartient aussi aux administrateurs de tenir compte des ressources de la collectivité et des contraintes que l'on a trop tendance à mettre de côté lorsqu'on est dans l'Opposition, ce qui est certainement une joie que je connaîtrai peut-être un jour.

Enfin, j'aimerais parler d'un certain nombre d'études qui sont peut-être plus sectorielles et d'ordre administratif mais qui s'imposent aussi. En effet, il a fallu, je ne dirai pas aller très vite nécessairement, mais brûler les étapes dans l'implantation de notre système scolaire, c'est dire que certaines initiatives ont été prises parfois sans que l'on puisse mesurer toutes les implications. Je pense non seulement au réseau collégial, mais également à l'implantation de nos polyvalentes. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris toute une série d'études qui devraient nous apporter les données nécessaires pour envisager les changements majeurs dont je parlais dans l'optique d'une décentralisation. Je pense à une étude sur le fonctionnement des commissions scolaires de moins de 3,000 élèves, commissions scolaires qui se trouvent, à cause de la disparité, à avoir des difficultés particulières dont on n'a peut-être pas suffisamment tenu compte dans les politiques générales du ministère.

Je pense à une étude sur le fonctionnement et l'organisation des écoles secondaires polyvalentes, le groupe poly. Il va de soi que nous aurons l'occasion de revenir, si c'est le souhait de la commission, sur différentes études. Je pense à une commission d'étude sur la classification des enseignants, sujet qui semble déclencher énormément d'intérêt en ce moment. Je pense également à deux commissions d'étude, une sur la tâche des enseignants de l'enseignement élémentaire et secondaire, qui est prévue au décret de décembre 1972 ainsi qu'une commission d'étude sur la tâche des enseignants de l'enseignement collégial, qui est également prévue au décret.

Voici par conséquent un certain nombre d'exemples qui manifestent bien le désir du ministère de l'Éducation, non seulement de tenir compte de la continuité qui doit exister dans toute entreprise humaine qui se veut valable, mais en même temps des problèmes tels qu'ils se posent et de s'orienter en fonction des véritables besoins de la société québécoise. De même que je l'avais fait, l'année dernière, en identifiant un certain nombre de secteurs où j'espérais apporter des solutions au cours de mon mandat ou tout au moins au cours de l'année qui se présentait, je voudrais procéder de la même manière et déterminer un certain nombre de responsabilités, un certain nombre de priorités pour l'année qui est maintenant devant nous.

En premier lieu, il y a la question des milieux défavorisés. Il me paraît extrêmement important de compléter l'objectif initial de la démocratisation de l'enseignement en améliorant les moyens de compenser les carences ou les handicaps qui existent dans notre société, y compris les disparités sociales. Je dois, à ce sujet, bien indiquer qu'il n'appartiendra pas au ministère de l'Éducation d'appliquer ces politiques, en particulier dans la zone métropolitaine de Montréal, où le problème se pose avec peut-être plus d'acuité qu'ailleurs. C'est le conseil scolaire, qui représente une démarche extrêmement utile à ce point de vue, qui aura à agir. Vous vous souviendrez que lors du débat de la loi 71 nous avons bien pris soin d'indiquer que cette question des zones-priorités devait recevoir un traitement spécial. Je suis d'ailleurs heureux de constater que le conseil a su prendre ses responsabilités à cet égard. Cependant, ceci ne signifie pas que le ministère ne pourrait pas en arriver à définir des politiques générales, lesquelles pourraient se traduire par des normes et également par une assistance financière. D'ailleurs, j'ajoute qu'il serait faux de ramener le problème des zones défavorisées uniquement aux grandes zones urbaines parce qu'il y a également en milieu rural des zones défavorisées qui exigent une attention particulière.

Je voudrais également parler de l'enfance inadaptée. Une politique globale s'impose de ce point de vue, même s'il est probable que nous ne pourrons pas d'emblée y mettre des sommes extrêmement importantes. Mais, de même que les milieux défavorisés doivent recevoir l'attention qu'ils méritent, l'enfance inadaptée doit certainement faire l'objet d'une réflexion plus précise, plus importante. Je cite également, comme priorité de l'année, l'éducation des adultes. L'éducation des adultes - et nous l'avons bien manifesté en changeant l'année dernière le nom de la Direction générale de l'éducation permanente en Direction générale de l'éducation des adultes - constitue très certainement la priorité du siècle.

Si nous avons voulu changer ce nom, c'est pour bien montrer que la fonction éducation permanente doit être la fonction de tout le ministère de l'Éducation et non simplement d'une de ses directions générales ou d'un de ses services, ce qui n'exclut pas qu'il y ait une de ses directions générales ou d'un de ses services, autre programme, d 'y revenir. Je vous proposerais, par conséquent, si vous voulez plus tard me rendre une décision de ce point de vue, que l'on procède par groupe, ce qui permettrait, en treize groupes, de toucher tous les aspects des activités du ministère mais d'une façon peut-être plus logique que si on suivait les programmes un à un.

C'est ainsi, par exemple, que le groupe 2 vous permettrait de discuter les points qui vous intéressent touchant l'élémentaire et le secondaire. A ce moment-là, nous toucherions en même temps au programme 6, au programme 10, au programme 7, au programme 11, au programme 8 et au programme 12. C'est une simple suggestion que je vous fais, que vous pouvez peut-être trouver expédiente.

Enfin, M. le Président, je voudrais ajouter quelques commentaires sur la croissance des budgets. Selon les crédits déposés, les crédits bruts du ministère pour 73/74 s'élèvent à $1,521,798,800, ce qui représente 27.3 p.c. de l'ensemble des crédits prévus par le gouvernement, alors que ce pourcentage se situait à27.2 p.c. en 72/73.

Les crédits bruts ont augmenté de $149 millions par rapport à 72/73, ce qui implique une variation de 10.9 p.c. Les principales augmentations au budget brut se retrouvent surtout au chapitre d'enseignement, les services aux étudiants, les services de soutien et du service de la dette pour les programmes élémentaire et secondaire.

Je m'arrête là. Et ma conclusion sera brève, elle rejoindra mon introduction, en ce sens que je veux souligner clairement que je suis à la disposition de la commission, ainsi que tous les fonctionnaires qui se succéderont au cours de cette discussion pour apporter le meilleur éclairage possible sur les activités du ministère de l'Éducation et également sur les projets du ministère de l'Éducation.

Merci, M. le Président.